



Déclaration liminaire de la FNEC FP FO 33 Conseil de formation continue du 3 mai 2022 de la Gironde

Madame la DASEN,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de Formation,

Depuis 2021, le concours pour devenir professeur est repoussé d'un an, à la fin de la deuxième année de Master. Comme la Loi de Transformation de la Fonction publique, la réforme Blanquer répond à la logique gouvernementale qui consiste à réduire le nombre de fonctionnaires. Elle atteint cet objectif puisque les Master deuxième année ne seront plus professeurs fonctionnaires mais étudiants en alternance. Ce décalage d'un an représente environ 9 000 fonctionnaires de moins et donc de substantielles économies à la clé. Des étudiants qui se destinent à l'enseignement sont envoyés seuls et sans formation dans des classes pour y enseigner 8h par semaine, pour un salaire dérisoire de 865 euros brut par mois...

La baisse du nombre de postes aux concours, la précarisation grandissante et les contre-réformes (en particulier la masterisation des concours) ont découragé des milliers de candidats. En outre, les suppressions de postes ont conduit à des fermetures de classes en cascades, à l'explosion des effectifs par classe et à un manque criant de remplaçants. Face à cette pénurie qui s'est exacerbée pendant la crise sanitaire, le Ministre de l'Éducation nationale, plutôt que de créer des postes statutaires, a eu recours à des contractuels, moins chers et corvéables à merci. Et il a refusé de répondre aux revendications des AESH mobilisées pour un vrai statut et un vrai salaire...

Le Président réélu pour un nouveau quinquennat avait déjà annoncé son projet : fusion du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports avec ceux de la Culture et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, suppression du CAPES, « fin du recrutement à vie » dans l'Éducation nationale.

Supprimer les concours signifie la fin du recrutement statutaire. La fin des statuts nationaux, qui garantissent l'indépendance des personnels, signifie la fin de l'École publique et laïque. Dans ce contexte, la fin des concours ouvrira la voie au recrutement local, dans la logique de l'expérimentation marseillaise et des propositions du « Grenelle » du Ministre. Celles-ci prévoient de renforcer l'autonomie des écoles et des établissements. Recrutés comme contractuels directement par les chefs d'établissement ou les directeurs, les personnels seront soumis à toutes les pressions locales, politiques et économiques.

Rappelons que cette bombe a été lâchée un mois après la grève massive du 13 janvier, au moment où les personnels se mobilisaient dans les départements face aux suppressions de postes et de classes prévues pour la rentrée.

Professeurs des écoles stagiaires, contractuels et contractuels alternants, recrutés sur la liste complémentaire, tous nous font part des mêmes difficultés liées à la formation.

L'accompagnement des contractuels est inégal : certains ont peu de visites alors que d'autres subissent trop de pressions. Concernant les PES, certains nous ont alertés sur un suivi trop rapproché qui empêche la prise d'autonomie et d'initiative.

Les exigences des différents formateurs (PEMF et INSPE) manquent parfois totalement de cohérence et d'égalité de traitement. Cela est contre-productif et déstabilisant pour les stagiaires qui ne réussissent pas à se positionner dans leur pratique. De même, la formation dispensée à l'INSPE, chronophage et source de pressions, reste éloignée de

leurs besoins : multiplication des dossiers et des rapports à rédiger, multiplication des évaluations qui nécessitent beaucoup de temps et d'énergie en plus de la préparation de classe. Les stagiaires s'interrogent sur l'utilité d'une telle charge de travail qui, en plus, est très éloignée de leurs pratiques professionnelles. De plus, la constitution des groupes de travail à l'INSPE est parfois surprenante : des PES se sont retrouvés en début d'année dans un niveau de cycle différent de celui de leur stage. Enfin, est-il judicieux de confier le suivi de PES en cycle 1 à des PEMF qui n'ont jamais exercé en maternelle ?

Nous déplorons encore une fois les relations délétères qui peuvent s'installer entre stagiaires et formateurs. La pression exercée sur eux est telle que certains éprouvent un sentiment de peur, n'osant pas faire part de leurs difficultés, par crainte de passer pour le « mauvais élève » et de « se faire gronder ».

Nous relevons chaque année l'existence de ces rapports infantilissants qui ne peuvent pas être tolérés dans un cadre professionnel. Les commissions mixtes posent aussi problème, les stagiaires ayant l'impression d'être face à un tribunal, plutôt que sur un temps de formation.

Nous vous rappelons que les stagiaires sont tous adultes et doivent être considérés comme des professionnels en formation et non pas comme des élèves.

Nous avons appris également que les stagiaires renouvelés et les PES détenteurs du Master 2 MEEF sont contraints cette année de suivre la totalité des enseignements du MASTER qu'ils ont déjà validé. Cette situation nous paraît absurde, incompréhensible et nous regrettons de ne pas en avoir été informés lors du précédent Conseil de Formation. En effet, quel intérêt y'a-t-il pour les PES de suivre une formation déjà validée ? Il s'agit juste d'une présence physique inutile et chronophage sur la préparation de la classe.

Il est toujours surprenant que certains alternants contractuels et PES ne soient pas encouragés et soutenus par les formateurs (alors qu'ils ont choisi d'exercer le métier d'enseignant et qu'ils mettent tout en œuvre pour le devenir) et dans le même temps, que l'administration recrute toujours plus de contractuels sans formation et sans concours.

Nous dénonçons ce paradoxe qui privilégie volontairement la contractualisation au détriment du recrutement des nouveaux enseignants sous statut.

Nous terminons cette déclaration en nous interrogeant sur l'intérêt de ce Conseil de Formation qui intervient trop tard dans l'année scolaire : évoquer ces problématiques au mois de mai devient presque inutile.

Alors plus que jamais la FNEC FP FO continue de revendiquer :

- l'abandon de la réforme des concours et de la formation des enseignants,
- l'abrogation de la « masterisation » des concours (que les syndicats de la FNEC FP-FO étaient les seuls à demander explicitement en 2009–2010) et dont on voit à quoi elle conduit,
- le recrutement au niveau Bac+3,
- le maintien des exigences pluridisciplinaires du concours,
- une formation professionnelle initiale rémunérée sous statut, incluant la préparation aux concours, financée par le MEN.

Delphine Marin et Sophie Ratié pour la FNEC FP FO 33